



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2026.19

**Demande de
subvention
auprès de la Caf
pour l'acquisition
d'équipements
pour la crèche
municipale**

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE 23 FEVRIER

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Date de convocation du Conseil municipal : 17 février 2026

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIERRE, KAMANDA, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, PRADAS, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN.

Étaient absents représentés : Procuration de Patrice CURTIL à Marie CROISIER, de Denis JUGET à Odette MAITRE

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT, PATRIS, SIMULA, MULLER, FAVARIO, CLERICI

Secrétaire de séance : Madame Françoise MAGDELAINE

La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie joue un rôle central dans les politiques locales d'accueil des jeunes enfants. A cet égard, elle soutient financièrement, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes pour la réalisation de projets d'investissements et acquisition d'équipements.

Il est proposé de demander à la Caf une subvention pour trois projets d'acquisition de dinettes, modules de motricité et chauffeuses. Ces équipements ont pour objectif d'améliorer l'offre de service pour les familles et les conditions de travail des professionnels dans une perspective de développement durable.

Le coût total de ces équipements est de 5 317.33 € TTC. La subvention demandée à la Caf correspond à 80 % maximal de ce montant, soit 4 253.86 €.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L211-1 à L-215-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'inscription des crédits au projet de budget principal 2026

CONSIDÉRANT le besoin de développer l'offre de service pour les familles et les conditions de travail des professionnels dans une perspective de développement durable

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Article 1 : **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Caf pour l'acquisition d'équipements

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble

Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE



Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

25/02/2026

- de sa mise en ligne le :

26/02/2026